

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2021

---

MODERNISATION DE LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES - (N° 4110)

Adopté

## AMENDEMENT

N° 117

présenté par

M. Saint-Martin, rapporteur et M. Woerth

-----

### ARTICLE PREMIER

Rédiger ainsi l'alinéa 36 :

« – l'état de la prévision, déclinée par sous-secteur d'administration publique, de l'objectif d'évolution en volume et de la prévision en milliards d'euros courants des dépenses des administrations publiques ; »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel proposé par le Conseil d'État de coordination avec la nouvelle rédaction retenue sur les normes en dépense.